

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019****Mardi 19 février 2019, à 20 h 30 à Rioux Martin**

(Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT)

**RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants** (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.**

**Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.** Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entaché d'illégalité.

**Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.** A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT **les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.**

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2019. **Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel.** Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat. Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

**Le vote du budget primitif 2019 aura lieu le mardi 19 Mars 2019 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Rioux Martin.**

**1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2018**

**Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2018**, qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, **le résultat provisoire est le suivant :**

Résultats 2018	Résultats 2017
<p align="center"><b><u>Investissement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes : 148 076.38 €</li> <li>• Dépenses : 270 038.84 €</li> <li>• Résultat : - 121 962.46 €</li> <li>• Restes à réaliser 2018, en recettes d'investissement = 5 745 €, 2 310 € (subvention de l'AEAG de 2017 / OP 134, achat de matériel) et 3 435 € (subvention de l'AEAG pour l'étude sur le PPG de la Tude et de la Dronne charentaise, OP 138).</li> </ul> <p align="center"><b><u>Fonctionnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes : 317 378.90 € (dont 56 595 € de titres de rattachements)</li> <li>• Dépenses : 214 520.70 €</li> <li>• Résultat : + 102 989.25 €</li> <li>• Restes à réaliser 2018, en recettes de fonctionnement : + 54 285 € (subv. AEAG de 2016 et 2017 des TMR)</li> </ul> <p>Le résultat fait donc apparaître, avant addition des restes à réaliser, un déficit pour l'exercice 2018 de l'ordre de <b>- 18 973.21 €.</b></p>	<p align="center"><b><u>Investissement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes : 136 179.65 €</li> <li>• Dépenses : 244 824.89 €</li> <li>• Résultat : - 108 645.24 €</li> </ul> <p align="center"><b><u>Fonctionnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes : 176 176.39 €</li> <li>• Dépenses : 159 277.42 €</li> <li>• Résultat : + 16 819.65 €</li> </ul> <p>Le résultat fait donc apparaître un déficit pour l'exercice 2017 de l'ordre de <b>- 91 746.27 €.</b></p>

Résultats auxquels il faut rajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent de 2017 : 9 044.17 € en investissement et 273 989.18 € en fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser de 2018 : + 5 745 € en recettes d'investissement.

**L'excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice 2019 est de 269 805.14 €.**

**Le déficit d'investissement restant à reporter sur l'exercice 2019 est de 112 918.29 €.**

Résultats auxquels il faut rajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent de 2016 : 117 610.09 € en investissement et 257 169.53 € en fonctionnement.

**L'excédent de fonctionnement restant à reporter en 2018 est de 273 989.18 €.**

**L'excédent d'investissement restant à reporter en 2018 est de 9 044.17 €.**

## 2°) GESTION DE LA DETTE

Depuis le 02 avril 2016 le syndicat n'a plus de dette et plus d'emprunt en cours.

## 3°) PERSONNEL

### Année 2018

#### Evolution 2018 : service technique

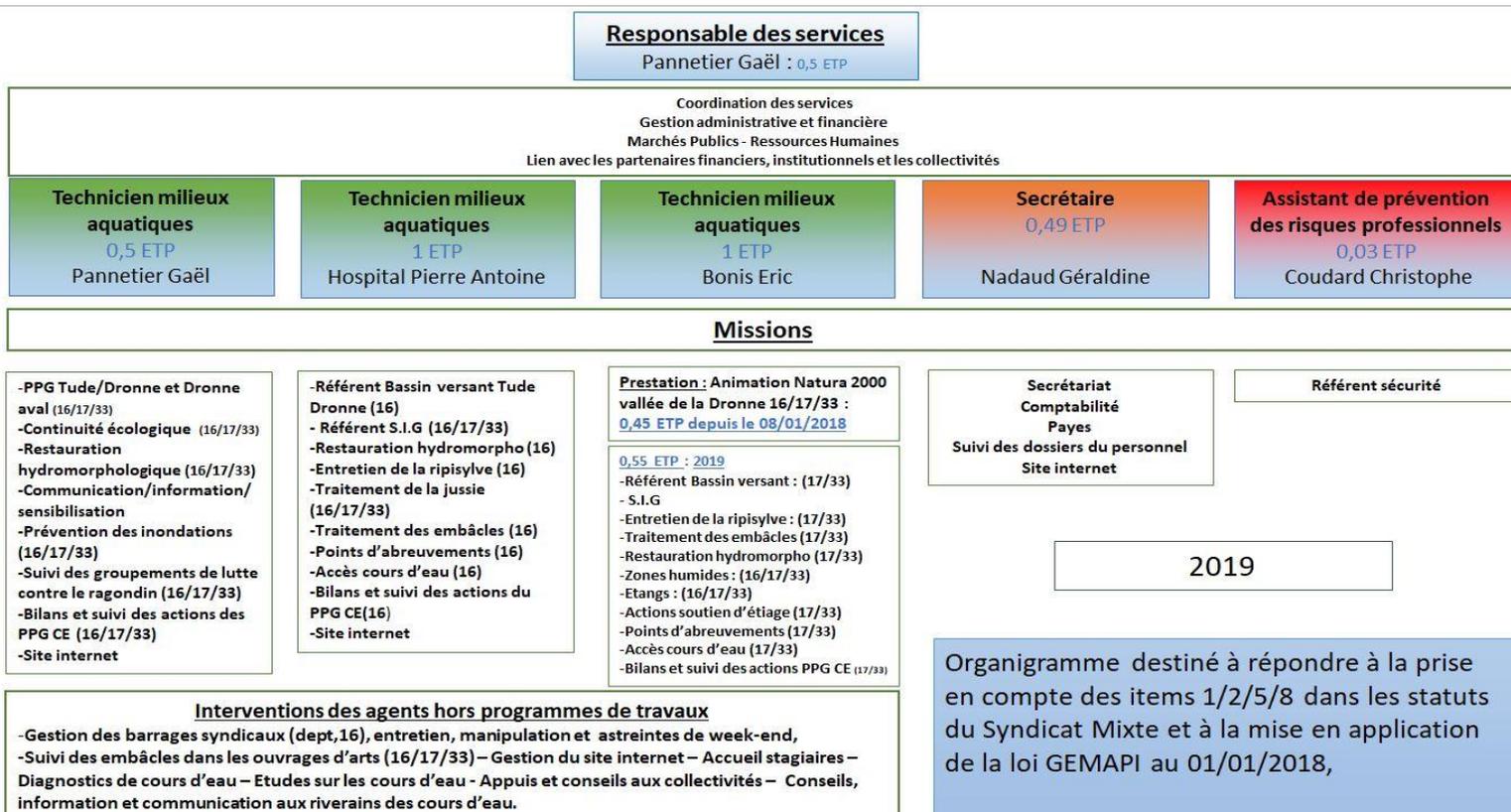
Suite à la réunion du 17/03/2017, EPIDOR a été désigné par le Préfet de Dordogne comme structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ». EPIDOR a lancé un MAPA pour déléguer des missions d'animation sur les départements 16, 17, 24 et 33 sous formes de prestations. Le Comité Syndical, par délibération n° 22/2017 du 19/06/2017, a décidé de répondre à ce MAPA pour des missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne », sur les départements 16, 17 et 33. Notre proposition ayant été retenue, il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel au syndicat, pour une durée de 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum, à 35h/semaine à compter du 01/01/18. Cet agent a pour missions :

- **Sur 45 % de son temps de travail** – Missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne » : salaires et charges pris intégralement en charge dans le cadre du MAPA avec EPIDOR,
- **Sur 55 % de son temps de travail** – missions de technicien milieux aquatiques : salaires et charges pris par le syndicat et pour lesquels nous demandons des subventions.

**Cet agent a été recruté du 08/01/18 au 07/01/19**, sur la base de 1 478.92 € net mensuel + remboursements frais.

**Stagiaires** : un stagiaire a été accueilli en 2018, il n'a pas été rémunéré.

#### Mise en place d'un organigramme au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : Actualisation 2019



Organigramme destiné à répondre à la prise en compte des items 1/2/5/8 dans les statuts du Syndicat Mixte et à la mise en application de la loi GEMAPI au 01/01/2018,

**Tableau des agents, réalisé année 2018**

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunérat° brutes	Astreintes, suppl familiale et indemnités brutes
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 2° classe, catégorie B	Responsable des services -Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	11 667.96 €	23 223.84 €	11 867.55 €
<b>TOTAL de 46 759.35 €</b>								
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/2013	35 h	9 105.84 €	18 444.12 €	5 836.68 €
<b>TOTAL de 33 386.64 €</b>								
BONIS	Eric	Contractuel	Animateur local Natura 2000 et TMA	08/01/2018	35 h	8 091.43 €	18 136.72 €	3 856.72
<b>TOTAL de 30 084.87 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL filière technique : 110 230.86 €</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 2° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/10/2016	12 h	3 140.73 €	6 372.31 €	1 508.30
<b>TOTAL de 11 020.94 €</b>								
Convention mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / semaine		4 800 €	
<b>TOTAL CONVENTIONNEMENT de 4 800 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL filière administrative : 15 820.94 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL lié aux postes en 2018 : 126 051.80 €</b>								

**Financement des postes pour l'année 2018**

<b>Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval par les 3 techniciens milieux aquatiques pour l'année 2018 – délibération n° 32/2017 du 19/12/2017. (Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissements liés aux postes)</b>						
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/18	Recettes	Acquises A proratiser	Subventions reçues 31/12/18	Subv. restant à percevoir à proratiser aux dépenses réelles
Poste des 3 TMR (2.55 ETP) + secrétariat + salaires + frais fonctionnement, de déplacements et indirectes	<b>140 847 €</b>	137 203 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	79 071 €	24 696,5 € (30 %)	57 625 €
			Région Nouvelle Aquitaine	22 989 €	11 494.5 € (50 %)	11 494.5 €
			Autofinancement prévisionnel	<b>38 787 €</b> (20 %)		
Véhicule DUSTER (TTC)	<b>30 000 €</b>	22 175 €	Agence de l'Eau A. G.	10 000 € sur 5 ans	1 374 € (30 %)	2 012 € pour 2018 (+6614€ sur 3 ans à venir)
			Conseil Départemental 16	4 632.20 €	4 632.20 €	soldé
			Autofinancement final	<b>3 696 €</b>		
Ordinateur portable (TTC)	<b>2 000 €</b>	1 746.67 €	Agence de l'Eau A. G.	1 234.60 € sur 5 ans	92 € (30 %)	174 € pour 2017 (+738€ sur 3 ans à venir)
			Autofinancement final	<b>582 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>172 847 €</b>	<b>161 124.67 €</b>				

## Prévisions année 2019

## Tableau des agents année 2019 :

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunérat° brutes + HS	Astreintes, suppl familiale et indemnités brutes
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 1ère classe, catégorie B. Proposit° avancement de grade suite obtention examen professionnel = Ingénieur territorial, catégorie A	Responsable des services et Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	12 700 €	25 700 €	12 850 €
								TOTAL de 51 250 €
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques (TMR)	01/10/2013	35 h	9 400 €	19 500 €	10 000 €
								TOTAL de 38 900 €
BONIS	Eric	Contractuel, CDD de 2 ans renouvelable (du 08/01/19 au 07/01/21)	TMR et animateur Natura 2000	08/01/2018	35 h	8 895 €	20 300 €	6 305 €
								TOTAL de 35 495 €
<b>TOTAL GENERAL filière technique : 125 645€</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 1° classe, C	Adjointe administrative	01/10/2016	12 h / s	3 600 €	7 600 €	2000 €
								TOTAL de 13 200 €
Convention de mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / s		4 800 €	
Convention assistant de prévention des risques professionnels - Mairie de Chalais					1 h / s		1 000 €	
								TOTAL CONVENTIONNEMENT de 5 800 €
<b>TOTAL GENERAL filière administrative : 19 000 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL PREVISIONNEL lié aux postes en 2019 : 144 645 €</b>								

Eric BONIS a été renouvelé pour 2 années supplémentaires, du 08/01/19 au 07/04/21, le contrat d'animation local, pour le site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne, ayant été reconduit (délib. 35/2018 du 18/07/18).

## Financement prévisionnel des postes pour l'année 2019 :

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval pour l'année 2019			
Postes et investissements liés aux postes			
Dépenses subventionnables prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles	
Techniciens milieux aquatiques (3) : salaires + charges + dépenses de fonctionnement liées à l'environnement des postes + communication + secrétariat technique	155 708 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	84 505.80 €
		Région Nouvelle Aquitaine	12 220 €
		Conseil Départemental 33	3 773.50 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>55 208.70 €</b>
Investissements : barque (année 3/5) + véhicule Toyota (année 3/5) + véhicule Duster (année 2/5)	7 317 €	Agence de l'Eau A. G.	3 658.50 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>3 658.50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>163 025 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>163 025 €</b>
		<b>Total autofinancement</b>	<b>58 867.20 €</b>

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne aval, pour l'année 2019, ont été approuvées par délibération du Comité Syndical du 05/12/18 (n° 44/2018) car les dossiers de demandes de subventions doivent chaque année être envoyés avant fin décembre de l'année N-1. **Taux de subvention : 63.89 %.**

**Pour rappel : en 2017 l'ensemble des financements pour les postes étaient 15 % plus élevés qu'en 2019.**

## 4°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (arrêté Préfectoral du 03/12/2018) : **Article 11 : Clé de répartition.** La contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata : de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié, et de la population de chaque membre adhérent pour moitié. La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne. Les critères de répartition des charges seront actualisés par

délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat et de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 19/06/17 (n° 17/2017), a décidé, vu l'élargissement du champ de compétences et les nouvelles introduites par la loi GEMAPI et vu les évolutions statutaires et leurs conséquences sur les surfaces de bassins versant, le nombre de collectivités adhérentes, les linéaires de berges, les linéaires de cours d'eau, le nombre d'habitants et le personnel et vu les programmes de travaux et les actions déjà engagées, **De fixer à 200 000 € par an le montant des contributions financières des collectivités adhérentes au syndicat pour 2018, 2019 et 2020, à répartir entre les collectivités au regard des critères statutaires.**

**Grille de répartition pour 2019 : Le montant total de la grille est identique à celui de 2018 et sera le même en 2020 (délib. n°17/2017 du 19/06/17). Mise à jour population légale au 01/01/19 + nouvelles communes.**

Année 2018	Dept.	Population totale 2016 INSEE en vigueur au 1er janvier 2019	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne sur les dept 16/17/33	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI pour 2018 = 200 000€ /(% A +% B)/2	Représentativité statutaire
<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>									<b>113 780 €</b>	<b>37 titulaires et 37 suppléants</b>
Aubeterre-sur-Dronne	16	392	100	392	1,54	238	0,363	0,95		
Bardenac	16	240	86,34	207	0,81	692	1,052	0,93		
Bazac	16	153	100,00	153	0,60	491	0,748	0,67		
Bellon	16	162	100,00	162	0,64	914	1,392	1,01		
Boisné la Tude (Commune nouvelle) (Fusion de 3 communes)	16	723	69,21	500	1,97	2441	3,715	2,84		
Bonnes	16	424	100,00	424	1,67	1475	2,245	1,96		
Bors	16	268	100,00	268	1,05	1615	2,457	1,76		
Brie-sous-Chalais	16	155	100,00	155	0,61	1038	1,580	1,09		
Chadurie	16	517	0,07	0	0,00	1	0,002	0,00		
Chalais	16	1878	100,00	1878	7,38	1765	2,686	5,03		
Châtignac	16	183	88,87	163	0,64	868	1,320	0,98		
Courgeac	16	201	98,85	199	0,78	1831	2,787	1,78		
Courlac	16	53	100,00	53	0,21	661	1,006	0,61		
Curac	16	129	100,00	129	0,51	493	0,750	0,63		
Gurat	16	184	3,49	6	0,03	56	0,085	0,06		
Juignac	16	404	99,83	403	1,59	2416	3,677	2,63		
Laprade	16	248	100,00	248	0,98	1035	1,575	1,28		
Les Essards	16	200	100,00	200	0,79	905	1,378	1,08		
Médillac	16	163	100,00	163	0,64	587	0,894	0,77		
Montboyer	16	376	100,00	376	1,48	2670	4,063	2,77		
Montignac-le-Coq	16	139	99,49	138	0,54	1019	1,551	1,05		
Montmoreau (Commune nouvelle) (Fusion de 5 communes)	16	2700	95,60	2581	10,15	6213	9,457	9,80		
Nabinaud	16	99	100,00	99	0,39	593	0,903	0,65		
Nonac	16	299	1,27	4	0,01	27	0,041	0,03		
Orival	16	156	100,00	156	0,61	547	0,832	0,72		
Palluaud	16	236	0,85	2	0,01	7	0,011	0,01		
Pillac	16	272	100,00	272	1,07	1958	2,980	2,02		
Poullignac	16	87	0,87	1	0,00	8	0,012	0,01		
Rioux-Martin	16	244	100,00	244	0,96	1464	2,228	1,59		
Ronsenac	16	580	22,12	128	0,50	588	0,895	0,70		
Rouffiac	16	124	100,00	124	0,49	981	1,492	0,99		
Saint-Laurent-des-Combes	16	95	100,00	95	0,37	770	1,173	0,77		
Saint-Martial	16	137	98,60	135	0,53	918	1,397	0,96		
Saint-Avit	16	206	100,00	206	0,81	367	0,558	0,68		
Saint-Quentin-de-Chalais	16	269	100,00	269	1,06	1244	1,894	1,48		
Saint-Romain	16	560	100,00	560	2,20	2293	3,490	2,85		
Saint-Séverin	16	759	53,87	409	1,61	809	1,231	1,42		
Salles-Lavalette	16	373	5,34	20	0,08	109	0,167	0,12		
Yviers	16	515	79,91	412	1,62	1817	2,766	2,19		
<b>Total</b>		<b>14903</b>		<b>11935</b>	<b>46,93</b>	<b>43925</b>	<b>66,853</b>	<b>56,89</b>		
<b>Communauté d'agglomération du Libournais</b>									<b>52 504 €</b>	<b>7 titulaires et 7 suppléants</b>
Chamadelle	33	732	99,91	731	2,88	1534	2,33	2,60		
Coutras	33	8743	48,25	4218	16,59	1628	2,48	9,53		
Lagorce	33	1685	15,30	258	1,01	432	0,66	0,84		
Le Fieu	33	535	39,28	210	0,83	574	0,87	0,85		
Les Églisottes-et-Chalaires	33	2306	99,98	2306	9,07	1729	2,63	5,85		
Les Peintures	33	1598	100,00	1598	6,28	1315	2,00	4,14		
Saint-Christophe-de-Double	33	732	58,26	426	1,68	2103	3,20	2,44		
<b>Total</b>		<b>16331</b>		<b>9748</b>	<b>38,33</b>	<b>9314</b>	<b>14,18</b>	<b>26,25</b>		
<b>CDC de Haute Saintonge</b>									<b>29 936 €</b>	<b>5 titulaires et 5 suppléants</b>
Boscammant	17	387	95,91	371	1,46	1348	2,05	1,76		
La Barde	17	502	100,00	502	1,97	2131	3,24	2,61		
La Clotte	17	717	0,87	6	0,02	16	0,02	0,02		
Le Fouilloux	17	786	3,58	28	0,11	106	0,16	0,14		
La Genétouze	17	239	83,22	199	0,78	3085	4,70	2,74		
Saint-Aigulin	17	1938	100,00	1938	7,62	2842	4,33	5,97		
Saint-Martin-de-Coux	17	461	82,42	380	1,49	1294	1,97	1,73		
<b>Total</b>		<b>5030</b>		<b>3424</b>	<b>13,46</b>	<b>10822</b>	<b>16,47</b>	<b>14,97</b>		
<b>CDC des 4B</b>									<b>3 779 €</b>	<b>2 titulaires et 2 suppléants</b>
Brossac	16	510	46,09	235	0,92	1008	1,53	1,23		
Pérignac	16	474	0,93	4	0,02	24	0,04	0,03		
Saint-Félix	16	114	75,32	86	0,34	610	0,93	0,63		
Sainte-Souline	16	117	0,42	0	0,00	3	0,00	0,00		
Sauvignac	16	105	1,14	1	0,00	13	0,02	0,01		
<b>Total</b>		<b>1320</b>		<b>325</b>	<b>1,28</b>	<b>1643</b>	<b>2,50</b>	<b>1,89</b>		
<b>Total</b>		<b>37584</b>		<b>25432</b>	<b>100,00</b>	<b>65704</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>200 000 €</b>	<b>51 titulaires et 51 suppléants</b>

**Pour rappel : Evolutions au 01/01/18 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI :** Depuis le 01/01/18 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle est transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. **Il n'y a plus de contributions communales depuis 2018.** Ces contributions communales sont remplacées par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mise en place par **les EPCI à FP.**

**Cette taxe GEMAPI est facultative,** pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre, plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an, le produit est affecté à un budget annexe spécial et la taxe devait être créée par délibération de l'EPCI FP avant le 15/02/18 (pour mise en œuvre en 2018) et au 01/10/18 pour 2019.

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur ces 4 taxes proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

## 5°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / Programme Pluriannuel de Travaux (PPG)

### Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2016-2026 :

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme pluriannuel de gestion (PPG) partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat.

Ce programme sera réalisé en 10 tranches, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve sur l'ensemble des cours d'eau, la restauration hydromorphologique la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins et l'étude spécifique sur la retenue d'Aubeterre.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation du programme au travers de 2,5 ETP de personnel.

Ce programme, qui engage le syndicat de 2016 à 2026, fera l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/15 (délib. n° 470).

**Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transition, via un dossier de déclaration d'intérêt général dites WARSMANN le temps de l'instruction des dossiers règlementaires complet.**

**L'enquête publique se réalisera à partir de Mars 2019.** Les permanences se tiendront sur les communes de CHALAIS, MONTMOREAU, BOISNE LA TUDE, BONNES et SAINT SEVERIN.

**Tableau synthétiques des actions prévues dans le programme pluriannuel de gestion**

			Montant H.T.	Récupération des coûts	Reste à Charge SIAH		
					40%	30%	20%
<b>A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique</b>							
A1- Traitement sélectif de la ripisylve			650 000		260 000	195 000	130 000
A2- Restauration hydromorphologique			300 000		120 000	90 000	60 000
<i>Sous total A</i>			<i>950 000</i>	-	<i>380 000</i>	<i>285 000</i>	<i>190 000</i>
<b>B - Continuité écologique</b>							
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	3 ouvrages à 100% de sub		565 000	0	160 000	120 000	80 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25)			200 000	0	80 000	60 000	40 000
<i>Sous total B</i>			<i>765 000</i>		<i>240 000</i>	<i>180 000</i>	<i>120 000</i>
<b>C- Autres actions</b>							
C1- Restauration d'annexes hydrauliques			50 000		20 000	15 000	10 000
C2- Traitement sélectif des embâcles			30 000		12 000	9 000	6 000
C3- Traitement de la Jussie			80 000		32 000	24 000	16 000
C4- Communication et sensibilisation			30 000		12 000	9 000	6 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur			40 000		16 000	12 000	8 000
C6- Actions de soutien d'étiage			40 000		16 000	12 000	8 000
C7- Piégeage ragondin			40 000		16 000	12 000	8 000
C8- Etude spécifique retenue Aubeterre			20 000		8 000	6 000	4 000
<i>Sous total C</i>			<i>330 000</i>		<i>132 000</i>	<i>99 000</i>	<i>66 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>			<i>2 045 000</i>		<i>752 000</i>	<i>564 000</i>	<i>376 000</i>
<b>D-Fonctionnement du SIAH</b>							
			<i>T.T.C.</i>				
2,5 ETP et frais de fonctionnement			1 200 000		480 000	360 000	240 000
<b>Total du projet de PPG pour 10 ans</b>			<b>3 245 000</b>		<b>1 232 000</b>	<b>924 000</b>	<b>616 000</b>
<b>Par an</b>			<b>324 500</b>		<b>123 200</b>	<b>92 400</b>	<b>61 600</b>

En 2019, la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux sera finalisée et le 4<sup>ème</sup> tranche sera commencée (délib. 46/18 du 05/12/18).

**Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval, 2019-2024 :**

Depuis 2016 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme pluriannuel de gestion (PPG) partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études ARTELIA a été missionné en décembre 2016 pour réaliser ce projet de PPG (montant de l'étude : 29 940 € TTC), sur le bassin versant de la Dronne aval : 8 cours d'eau, 90.9 km, 12 communes et 2 départements (17 et 33). 9 actions principales ont été retenues pour le PPG : restauration de la continuité écologique, amélioration des connaissances des zones humides, restauration hydromorphologique, gestion de la ripisylve, enlèvement des déchets, gestion des espèces exotiques envahissantes, aménagement d'accès pour la mise à l'eau sur la Dronne, communication et animation territoriale. Ces 9 actions répondent directement aux objectifs opérationnels hiérarchisés suite au COPIL du 13/12/17 : restaurer la continuité écologique, délimiter et conserver les zones humides, assurer la pérennité écologique de la ripisylve, réduire les sources de pollution diffuses et macrodéchets et réguler les espèces plantées et invasives.

Ces 9 actions, constituant le PPG pour un total de 810 000 € HT, ont été programmées sur 6 ans. Elles ont été présentées et validées lors du dernier comité de pilotage de l'action, le 05/07/18.

Ce programme, qui engage le syndicat de 2019 à 2024, fera l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs.

Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 18/07/18 (délib.n° 34/2018).

REFERENCE FICHE ACTION	ACTIONS	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	COUT (€ HT)	COUT TOTAL (€ HT)
Restauration de la continuité écologique (B1)	Rétablir la continuité écologique sur les ouvrages à l'aval esquisse par ouvrages OH 1, 2, 3, 4, 5, 10, 9, 8			OH 10 + 11 + 8 13000	OH 1 + 3 48000	OH 2 52145	OH 4 + 5 5400	118545	124 545 €
	Suivi piscicole	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	
Amélioration des connaissances des zones humides (C6)	Réaliser une étude de caractérisation des zones humides dans le lit majeur des affluents		10000	10000	10000			30000	30 000 €
	Mettre en place des conventions de gestions avec les propriétaires								
	Maitrise foncière si opportun de zones relevant d'un intérêt stratégique et mettre en place des plans de gestion								
(A2) Restauration hydromorphologique				14000	3500	12500		30000	30 000 €
Gestion de la ripisylve (A1 et C2)	Entretien courant raisonné de la ripisylve : abattage des espèces non adaptées et envahissantes, remplacement par des espèces adaptées	90272	10736 3	38165	51117	50427	25611	362955	392 955 €
	Protéger les ouvrages publics susceptibles d'être endommagés par des bois morts/embâcles et les arbres instables ou déperissants	5000	5000	5000	5000	5000	5000	30000	
	Convention de régénération / reconstitution de ripisylve								
Enlèvement des déchets (C7)		1600	3100	3100	3100	7600	1600	20100	20 100 €
Gestion des espèces exotiques envahissantes (C3 a, b et c)	Lutter contre la prolifération de l'Erable Négundo		1200	1200	1200	1200	1200	6000	50 400 €
	Lutter contre la Jussie en lit mineur de la Dronne		6000	6000	6000	6000	6000	30000	
	Communication, appui technique et suivi pour fédérer la gestion du Ragondin (EC6)	2400	2400	2400	2400	2400	2400	14400	
(C8) Créer et /ou pérenniser des accès à la Dronne pour réaliser les différentes interventions et de suivis		12500		12500	5000			30000	30 000 €
Communication (C4)	Communiquer : valeur des zones humides et services rendus	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	6 000 €
	Communiquer auprès des riverains sur les bonnes pratiques de gestion de la ripisylve y compris des espèces adaptées et espèces envahissantes								
	Communiquer, sensibiliser et superviser la mise en place de clôtures et abreuvement / bétail								
	Ne pas implanter de nouveaux enjeux en lit majeur (adapter les plans locaux d'urbanisme)								
	Homogénéiser la réglementation face au risque inondation sur le territoire : mettre à jour PPRI sur les communes du 33 et en doter les communes du 17								
Evaluer l'opportunité de protéger les enjeux exposés à l'érosion ou de les déplacer									
Animation territoriale - technicien de rivière		21000	21000	21000	21000	21000	21000	126000	126 000 €
<b>TOTAL</b>								<b>810 000,00 €</b>	

La 1<sup>ère</sup> tranche de ce programme, la tranche A, débutera en 2019 (délib. 47/2018 du 05/12/18).

Coût du PPGCE : 810 000 € HT sur 6 ans, dont 126 000 € de frais d'animation. Coût des travaux : 684 000 € HT sur 6 ans, soit environ 114 000 € HT par an, financés à environ 70 %, soit un reste à charge estimé à 35 000 € par an.

## 6°) INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2019

ETUDES**Etude pour le Programme Pluriannuel de Gestion des bassins Tude et Dronne Charentaise : OP 138****Opération lancée en septembre 2014, finalisation en mai 2018****Délibération** : du Comité Syndical, en date du 22/09/14 (n° 449)**Bureau d'études** : GEODIAG**Subventions** : l'Europe et l'Agence de l'Eau Adour Garonne acquises et soldées pour l'Europe**Etat d'avancement** : le dossier de DIG est en cours d'instruction réglementaire par les services de l'Etat (DDT 16).**Recettes restant à percevoir** : 3 435 € de l'AEAG (demandés le 04/02/19)

OP 138 - étude pour le PPG de la Tude					
Dépenses HT	Prévisionnel	Payé au 31/12/18	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/18
Mise à jour cartographique et état des lieux	11 200 €	9 600 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	48 000 €	41 835 €
Etude hydromorphologique	59 640 €	59 640 €	GAL Pays Sud Charente	12 800 €	12 800 €
Autres frais	9 160 €	485 €	Autofinancement	19 200 €	15 090 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>	<b>69 725 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>	<b>69 725 €</b>

**Etude globale de bassin versant pour le Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval : OP 143****Opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017 et finalisation courant 2019****Délibération** : du Comité Syndical, en date du 19/12/16 (n°35/2016)**Bureau d'études** : ARTELIA de Bordeaux**Subventions** : l'Agence de l'Eau et Départements 17 et 33 acquises et pour partie versées**Etat d'avancement** : En cours : vérification du dossier de DIG par le syndicat avant envoi aux services instructeurs (DDTM 33)

OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/18	Recettes TTC	Prévisionnel	reçu au 31/12/18
Etude avec ARTELIA	29 940 €	21 720 €	Agence de l'Eau	18 436 €	5 999.70 €
+ frais liés à l'étude	10 060 €	2 400 €	Département 17	4 341 €	2 170 €
			Département 33	3 888.80 €	1 166.40 €
			FCTVA	5 468 €	
			Autofinancement	7 866.20 €	
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>24 120 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>9 336.10 €</b>

Afin de faire face aux délais d'instructions à venir pour le dossier de DIG complet, une DIG WARSMANN a été réalisée en interne et envoyée à la DDTM 33 en octobre 2018 pour pouvoir réaliser des interventions dès 2019.

TRAVAUX**« Tranche 1 » du Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise (2016/2017) : OP 144****Début des travaux** : 01/08/16. Travaux finalisés le 31/12/17**Délibération** : du Comité Syndical, n° 30/2016 du 23/03/16**Subventions** : Département 16 et Agence de l'Eau Adour Garonne acquises et pour partie versées (reste versement du solde pour le CD 16)**Etat d'avancement** : travaux finalisés le 31/12/2017 (reste l'ouvrage de Pavillon pour le CD 16). Bilan déposé auprès des financeurs

OP 144 – PPG 2016 – 2026 TR 1 – année 2016					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé TTC au 31/12/18	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/18
Ripisylve	128 200 €	108 126.40 €	Département 16	32 266.23 €	16 133.12 € en cours
Embâcles	9 600 €		Agence de l'Eau	72 789.60 €	50 9852 € soldé
Jussie	2 400 €		FCTVA	21 462 €	
Communication	12 000 €	960 €	Autofinancement	30 482.17 €	
Ragondins	4 800 €	2 600 €			
<b>TOTAL</b>	<b>157 000 €</b>	<b>111 686.40 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>66 985.12 €</b>

**« Tranche 2 » du Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise (2017/2018) : OP 145**

**Travaux de Juillet 2017 à décembre 2018**

Délibération : du Comité Syndical n° 34/2016 du 19/12/16

Subventions : du Département 16, de la Région et de l'Agence de l'Eau acquises et versées pour partie

Etat d'avancement : Travaux en cours (il reste la restauration hydromorphologique)

OP 145 – PPG TR 2 – année 2017					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé TTC au 31/12/18	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/18
Ripisylve	78 539 €	55 550.90 €	Département 16	21 867 €	10 887 €
Restauration hydro.	30 439 €	5 865.17 €	Agence de l'Eau A G	65 000 €	18 000 €
Continuité (hors liste 2)	12 000 €	0	Région Nouvelle Aqu.	7 273.20 €	0 €
Embâcles	3 600 €	9 474 €	FCTVA	22 900 €	
Jussie	9 600 €	4 126.32 €	Autofinancement 23%	28 297.80 €	
Abreuvement	6 000 €	/			
Ragondins	5 160 €	2 600 €			
Communication		2 799.12 €			
<b>TOTAL</b>	<b>145 338 €</b>	<b>80 415.51 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>145 338 €</b>	<b>28 887 €</b>

**« Tranche 3 » du Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise (2018/2019) : OP 148**

**Travaux de Juillet 2018 à décembre 2019**

Délibération : du Comité Syndical n° 30/2017 du 19/12/17

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16 acquises et versées pour partie

Etat d'avancement : Travaux en cours

OP 148 – PPG TR 3 – année 2018					
Dépenses TTC	Prévisionnel TTC	Payé au 31/12/18	Recettes TTC	Subventions acquises	Reçu au 31/12/18
Ripisylve	167 181.12 €	107 537.85 €	Département 16	30 063.52 €	En cours
Continuité (hors liste 2)	24 000 €		Agence de l'Eau	69 184 €	En cours
Embâcles	3 600 €		Région Nouvelle Aqu.	3 200 €	1 600 €
Jussie	9 600 €		FCTVA	33 526.68 €	
Ragondins	8 600 €		Autofinancement	77 006.92 €	
<b>TOTAL</b>	<b>212 981.12 €</b>	<b>107 537.85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>212 981.12 €</b>	<b>1 600 €</b>

**« Tranche 4 » du Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise (2019/2020) : OP 149**

**Travaux de Juillet 2019 à décembre 2020**

Délibération : du Comité Syndical n° 46/2018 au 05/12/18

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, demandes en cours. **Particularité 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés après les marchés publics et l'acceptation des offres par le Président**

Etat d'avancement : début des travaux en septembre 2019, en attente des financeurs

OP 149 – PPG TR 4 – année 2019				
Dépenses TTC	Prévisionnel		Recettes TTC	Prévisionnel
Ripisylve	132 044.11 €		Agence de l'Eau A.G.	
Restauration hydro.	34 800 €		Région Nouvelle Aqu.	
Continuité (liste 2)	30 000 €		Conseil Départemental 16	
Embâcles	3 600 €		FCTVA	
Jussie	9 600 €		Auto-financement	
Ragondins	8 600 €			
Accès à la Dronne	4 800 €			
<b>TOTAL</b>	<b>223 444.11 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>223 444.11 €</b>

**« Tranche A » du Programme Pluriannuel de Gestion : Dronne aval : tranche A (2019/2020) : OP 151**

**Travaux de Juillet 2019 à décembre 2020**

Délibération : du Comité Syndical n° 57/2018 au 05/12/18

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Départements 17 et 33, demandes en cours. **Particularité 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés après les marchés publics et l'acceptation des offres par le Président**

Etat d'avancement : début des travaux prévu en septembre 2019, en attente des financeurs

OP 151 – PPG CE TRANCHE A – année 2019				
Dépenses TTC	Prévisionnel		Recettes TTC	Prévisionnel
Ripisylve	108 326.40 €		Département 17 et 33	
Embâcles	6 000 €		Agence de l'Eau	
Déchets	1 920 €		Région Nouvelle Aqu.	
Ragondins	2 400 €		FCTVA	
			Autofinancement	
<b>TOTAL</b>	<b>118 646.40 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>118 646.40 €</b>

**CONTINUITÉ ECOLOGIQUE**

**Continuité écologique sur les ouvrages de liste 2 : OP 10, 15 et 18, OP 146**

**Début des études : 01/06/17**

Délibération : du Comité Syndical, n° 46/2016 du 19/12/16 + n° 29/2017 du 19/12/17

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux

Subventions: AEAG, Région et CD16 acquises. Reste à valider par l'AEAG le financement des travaux de 2 ouvrages

Etat d'avancement : Etudes finalisées et acquisitions foncières en cours. Début des travaux pour l'ouvrage de Pavillon à l'automne 2019

OP 146 – continuité écologique						
OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (barrage du Berteau) + OP 18 (barrage de Pavillon)						
Dépenses TTC		Prévisionnel TTC	Payé au 31/12/18	Recettes	Subventions acquises	Reçu au 31/12/18
OP 18 Barrage Pavillon	Etude +MO	23 144 €	8 308.80 €	Agence de l'Eau A. G.	54%	En cours
	Foncier	5 056 €	4 483.47 €	Département 16		En cours
	Travaux	77 400 €	0	OP 18 / TR 1 PPG	17.17%	0
	Total	105 600 €		Région Nouvelle Aqu.	8.83 %	9 727.50 €
OP 15 Barrage du Berteau	Etude +MO	23 144 €	8 308.80 €	Agence de l'Eau A. G.	60%	En cours
	Foncier	5 056 €	Don Chalais	Département 16	10%	
	Travaux	40 200 €		Région Nouvelle Aqu	10%	
	Total	68 400		Total :	80%	
OP 10 Barrage de Bosseau	Etude +MO	23 144 €	8 308.80 €	Agence de l'Eau A. G.	60%	En cours
	Foncier	5 056 €	407.77 €	Département 16	10%	
	Travaux	67 800 €		Région Nouvelle Aqu	10%	
	Total			Total :	80%	
<b>TOTAL</b>		<b>270 000 €</b>	<b>29 817.64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 000 €</b>	<b>9 727.50 €</b>

**Etude continuité écologique du barrage de Coutras : OP 147****Début de l'étude : 01/08/2016. Etude finalisée septembre 2018**Délibération : du Comité Syndical, n° 16/2017 du 30/03/2017 + n° 28/2017 du 19/12/2017Bureau d'études : ECOGEASubventions : de l'Agence de l'Eau et du Département 33 acquises, demande du solde en coursEtat d'avancement : Le syndicat a pris en charge la phase esquisse de cette étude pour 16 392 € TTC (finalisée). Cette étude a été faite conjointement avec EPIDOR, qui assurera la phase projet.

OP 147 – étude barrage continuité barrage Coutras					
Dépenses	Prévisionnel TTC	Payé au 31/12/18	Recettes TTC	Subventions acquises	Reçu au 31/12/18
Etude / esquisse paysagère	16 392 €	16 392 €	Département 33	5 166 €	En cours
			Agence de l'Eau A. G.	5 464 €	En cours
			FCTVA	2 688.94	
			Autofinancement	3 073.06	
<b>TOTAL</b>	<b>16 392 €</b>	<b>16 392 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 392 €</b>	

**Acquisition du Moulin de Reyraud : OP 150****Projet d'acquisition courant 2019 sous réserve de pouvoir bénéficier de financements extérieurs, avec un minimum de 70 %**Délibération du Comité Syndical, n° 45/2018 du 05/12/2018Subventions : du FEDER, via la Région Nouvelle Aquitaine, en coursEtat d'avancement : Négociations foncières en cours. Après estimation d'un expert et avis des Domaines, une nouvelle proposition, à 175 000 € a été faite au propriétaire. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

OP 150 – Acquisition du Moulin de Reyraud			
Dépenses TTC	Prévisionnel	Recettes TTC	Prévisionnel
Frais divers	5 000 €	FEDER	200 000 €
Frais de notaire	5 000 €	Autres financements	0
Achat	240 000 €	Autofinancement	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

**Assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités :**

Ouvrage	Lieu	Propriétaire	Etudes	Assistance technique et administra.	Solution retenue par le maître d'ouvrage	Coût total de l'opération	sub	Réalisation
<b>Barrage de Coutras</b> Liste 2	Dronne - Coutras	Commune de Coutras	BE/Epidor /SABV Dronne aval	SABV Dronne Aval	Rivière de contournement mixte en rive droite 295 m	1 300 000€ HT	80%	Automne 2019
<b>Moulin de Reyraud</b>	Dronne Les Eglisottes/ La Barde	Privé	Epidor /SABV Dronne aval	SABV Dronne Aval	Rachat du site	250 000 € HT	80%	En cours négociation
<b>Barrage d'Aubeterre</b> Liste 2	Dronne - Aubeterre	Commune d'Aubeterre	BE/EPIDOR	SABV Dronne Aval	Rivière contour. mixte en rive droite 90 m	288 500€ HT	60%-80%	?
<b>Barrage de Poltrot</b> Liste 2	Dronne Nabinaud	CDC Lavalette Tude Dronne	BE/EPIDOR	SABV Dronne Aval	Rivière contour. par reconnexion d'un astier en rive gauche + passe à canoës	213 500€ HT	60%-80%	Automne 2020
<b>Ouvrage de Devanne</b>	Tude Médillac - Bazac	SIAEP du Sud Charente	BE/SABV DA	SABV Dronne Aval	Effacement	50 000€ht	80%	Automne 2020

Autre dossiers de continuité écologique en cours :

Ouvrage	Lieu	Propriétaire	Etudes	Info complémentaire	Solution retenue par le maître d'ouvrage	Coût de l'op.	sub	Réalisation
OP 3, Ouvrage du stade à Montmoreau	Montmoreau	Montmoreau/AAPPMA vallée de la Tude	SABV Dronne aval	Relevés TOPO et étude hydraulique en cours	Effacement proposé	?	?	2020/2021
OD3 Ouvrage du moulin du Faure	Montmoreau	SABV DA	SABV Dronne aval	Relevés TOPO et étude hydraulique en cours	Rivière de contournement proposée	?	?	2020/2021
OD8 Ouvrage de Gratteloube	Montmoreau	SABV DA	SABV Dronne aval	Relevés TOPO et étude hydraulique en cours	Arasement de l'ouvrage Proposé	?	?	2019
OP1 Le Grand Pas	Montmoreau	SABV DA	SABV Dronne aval	Relevés TOPO et étude hydraulique en cours	Arasement de l'ouvrage et recharg. aval proposé	?	?	2020/2021
OD2 Vanne du canal de Montmoreau	Montmoreau	SABV DA	SABV Dronne aval	Relevés TOPO et étude hydraulique en cours	Arasement du vannage et réaménag. du lit mineur proposé	?	?	2020/2021
OP2 Barrage du pont	Montmoreau	SABV DA	SABV Dronne aval	Relevés TOPO et étude hydraulique en cours	Rivière de contournement proposée	?	?	2020/2021

**7°) CAPACITE de FINANCEMENT du syndicat**

Le reste à charge en 2019 pour les trois tranches engagées du PPG Tude Dronne Charentaise est estimé à **75 000 €** annuels (avec en moyenne 65 % de subventions). Depuis cette année, il faut y additionner le reste à charge du PPG sur la Dronne aval Tranche A, qui est estimé à **17 500 €** annuels (avec 70 % de subvention).

Il faut rajouter également aux dépenses liées à ces deux PPG d'autres dépenses, liées à des études, à des travaux et à des investissements, ainsi qu'à des frais de fonctionnement non pris en compte dans ce programme :

- Autre frais de fonctionnement : **50 000 €**, non subventionné sur environ 150 000 € de frais de fonctionnement prévus en 2019 + **20 000 €** d'autofinancement sur le fonctionnement subventionné à 80 % . Total des frais de fonctionnement restant à **charge en 2019 = 70 000 €**.
- Investissement : Les autres dossiers qui sont subventionnés (études, travaux et investissements), le sont entre 60 et 80 %. Les 30 % en moyenne restant sont donc à charge du syndicat soit environ **40 000 €**.

**Reste à charge pour le syndicat en 2019 = 202 500 € TTC : 70 000 € TTC (fonctionnement) + 75 000 € TTC (investissements PPG Tude Dronne 16) + 17 500 € TTC (investissement PPG Dronne aval) + 40 000 € TTC (autres investissements, travaux et études 16/17/33).**

**Pour rappel les contributions des EPCI FP, via la taxe GEMAPI sont de 200 000 € depuis 2019, conformément à la délibération n°17/2017 (200 000 € votés pour 2018, 2019 et 2020).**

Les années 2018 et 2019 sont des années « charnières » avant le « rythme de croisière » des nouveaux PPG Tude et Dronne Charentaise et PPG Dronne aval. De ce fait beaucoup de dépenses et d'opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain.

**Les besoins en autofinancement du syndicat très proches de notre capacité financière actuelle. Toutefois, les nouvelles modalités d'aides revues à la baisse pour l'Agence de l'eau Adour Garonne et le ciblage des aides par les autres partenaires financiers nécessitent une attention budgétaire accrue à partir de 2019 puisque les taux de 80 % subventions couramment obtenus jusqu'en 2017 vont se rapprocher des 65%.**

Le recours à l'emprunt devra également être envisagé pour certaines opérations comme pour l'acquisition éventuelle du site de Reyraud le cas éventuel.

**Le syndicat possède malgré tout pour le moment une trésorerie saine avec 269 805.14 € (4 184.04 € de moins que l'année dernière) d'excédent de fonctionnement pour 2019, qui permettent de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions.**